

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

ARRÊTÉ N° 2026/115

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

*Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue de l'Helvie
à l'occasion de la Fête Votive
les Vendredi 4, Samedi 5 et Dimanche 6 septembre 2026*

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'une réglementation particulière de la circulation et du stationnement est nécessaire à l'occasion de la fête votive 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la fête votive 2026, la circulation et le stationnement seront interdits Rue de l'Helvie :

Du mercredi 2 septembre au lundi 7 septembre 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à PRIVAS,
Madame la Présidente du Comité des fêtes.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 31 juillet 2026.

Le Maire,
Philippe BOUNIARD

